

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/01/02

**Objet** : 02 - Signature d'une convention avec Madame Elodie SABINE, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Elodie SABINE, en sa qualité de directrice de l'association MJC de Vire, pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker, le samedi 25 janvier,

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association MJC de Vire, représentée par Madame Elodie SABINE, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker, le 25 janvier de 13h30 à 17h30 pour l'organisation d'un spectacle de Contes : « *Le goûter de Grand -mère* » avec Jean-François BOUVIER de l'Association *Musiconte*, à partir de 15h30.

Comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général, la mise à disposition de la salle sera accordée gratuitement une fois par an en 2025.

Fait à Vire Normandie, le 8 janvier 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250110-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2025  
Publication : 10/01/2025

Décision du Maire n°2025/01/02 du 8 janvier 2025



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.